



## Logiciel de correction grammaticale Mise en place de l'achat regroupé

**Québec, le 11 septembre 2014** – La Direction générale des acquisitions (DGACQ) du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) désire informer sa clientèle qu'elle a procédé à la mise en place du nouvel achat regroupé Logiciel de correction grammaticale.

Le processus d'achat regroupé du CSPQ, qui favorise la concurrence et contribue à la saine gestion des deniers publics, a permis d'obtenir d'importantes économies. Ainsi, le logiciel ProLexis, de la compagnie Éditions Diagonal, est maintenant disponible à un prix très avantageux, qui est disponible sur notre guide d'achat. Nous profitons de l'occasion pour remercier les clients qui ont collaboré au cours de ce processus afin de déterminer les besoins communs et récurrents liés à cet achat regroupé.

Une démonstration de ce produit aura lieu à la Vitrine technologique du CSPQ, le 24 septembre prochain de 13 h 30 à 16 h 30, à Québec. Inscrivez-vous à l'adresse suivante : <http://www.vitrine-technologique.gouv.qc.ca/>.

Les modalités d'achat applicables ainsi que le détail des services inscrits au contrat sont disponibles au guide d'achat accessible par le biais du Portail d'approvisionnement (<http://www.portail.approvisionnement-quebec.gouv.qc.ca>) à la section « Accéder au catalogue », sous la rubrique « Technologies de l'information (logiciels) ».

Nous profitons également de cette communication pour répondre à certains questionnements, qui nous ont été soumis récemment. Nous vous invitons à consulter la foire aux questions à l'annexe 1.

Nous vous rappelons qu'en vertu de l'article 5 (2<sup>o</sup>) des règlements liés à la Loi sur les contrats des organismes publics, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2012, seules les organisations publiques inscrites aux documents d'appel d'offres (voir annexe 2) peuvent se prévaloir de cet achat regroupé. De plus, il est obligatoire pour toutes parties au regroupement de s'approvisionner auprès du fournisseur retenu, et ce, aux conditions prévues au document d'appel d'offres.

Pour toute information, veuillez communiquer avec le personnel du service à la clientèle de la DGACQ au 418 643-5438 ou sans frais au 1 888 588-5438, ou par courriel à [ser.clientele@cspq.gouv.qc.ca](mailto:ser.clientele@cspq.gouv.qc.ca).

Source : Michel Desmeules, conseiller en acquisition  
Direction des achats regroupés

## ANNEXE 1

### FOIRE AUX QUESTIONS

1. Suis-je dans l'obligation de remplacer mes licences déjà acquises ?

**Réponse :**

Plusieurs clients nous ont fait part de leurs inquiétudes au regard des licences qu'ils possédaient déjà. Or, ce contrat n'oblige pas le remplacement systématique des logiciels déjà installés et des licences acquises dans le passé, qui peuvent être conservées et utilisées. Cependant, pour les clients apparaissant à l'annexe de l'appel d'offres (voir liste ci-jointe), le produit proposé dans le cadre de ce contrat à commandes servira à l'approvisionnement de nouvelles licences ou d'une nouvelle version qui n'est pas supportée par leur contrat déjà en place.

2. Mon organisation est un ministère ou organisme à budget voté et n'avait pas l'intention de se joindre à l'achat regroupé. Nous constatons que notre nom apparaît à l'annexe des clients. Comment expliquer ceci ?

**Réponse :**

Les ministères et organismes à budgets votés sont tenus de s'approvisionner par le biais des achats regroupés de biens, à moins que ceux-ci ne puissent justifier qu'ils ont un besoin ne pouvant être comblé par les produits présents au contrat. Ainsi, leur nom est ajouté systématiquement à l'annexe des clients des appels d'offres publics visant à former un achat regroupé de biens, sans quoi, en vertu de l'article 5 (2<sup>o</sup>) des règlements de la Loi sur les contrats des organismes publics, ils se verraient refuser l'accès à un achat regroupé auquel ils sont assujettis.

3. Au sein de mon organisation, nous utilisons les services de la Direction générale des acquisitions uniquement lorsque nous passons le seuil de 25 000 \$ pour nos acquisitions. Or, nous ne serions pas tenus d'utiliser l'achat regroupé Logiciel de correction grammaticale puisque nous n'avons pas un nombre suffisant de licences à acheter.

**Réponse :**

Le seuil de 25 000 \$ est une distinction qui s'applique au niveau des achats mandatés que la Direction générale des acquisitions effectue au nom d'un ministère ou organisme. Il ne s'applique pas en ce qui a trait aux achats regroupés.

## ANNEXE 2

### Liste des organisations parties à l'achat regroupé Logiciel de correction grammaticale

1. Administration régionale Kativik
2. Agence du Revenu du Québec
3. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
4. Bureau de décision et de révision
5. Bureau des coroners
6. Bureau des enquêtes indépendantes
7. Cabinet du lieutenant-gouverneur du Québec
8. CÉGEP Gérald Godin
9. Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER)
10. Centre de recherche industrielle du Québec
11. Centre de santé et de services sociaux du Suroît
12. Centre des services partagés du Québec
13. Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études
14. Comité de déontologie policière
15. Comité de la rémunération des juges
16. Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales
17. Commissaire à la déontologie policière
18. Commissaire à la lutte contre la corruption
19. Commissaire à la santé et au bien-être
20. Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances
21. Commission consultative de l'enseignement privé
22. Commission d'accès à l'information
23. Commission de la capitale nationale du Québec
24. Commission de la fonction publique
25. Commission de l'équité salariale
26. Commission de l'éthique en science et en technologie
27. Commission de protection du territoire agricole du Québec
28. Commission de toponymie
29. Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction
30. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
31. Commission des relations du travail
32. Commission des services juridiques
33. Commission des transports du Québec
34. Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
35. Commission municipale du Québec
36. Commission québécoise des libérations conditionnelles
37. Commission scolaire de Charlevoix
38. Commission scolaire de la pointe de l'île
39. Commission scolaire de la riveraine
40. Commission scolaire des Rives-du-Saguenay
41. Commission scolaire du littoral
42. Conseil de gestion de l'assurance parentale
43. Conseil de la justice administrative
44. Conseil de la magistrature
45. Conseil du patrimoine culturel
46. Conseil du statut de la femme
47. Conseil supérieur de la langue française
48. Conseil supérieur de l'éducation
49. Curateur public
50. Directeur des poursuites criminelles et pénales
51. Direction générale des élections
52. Épargne Placements Québec
53. Financement Québec
54. Institut de la statistique du Québec
55. Institut universitaire en santé mentale de Montréal
56. Les centres jeunesse de Lanaudière
57. Ministère de la Culture et des Communications
58. Ministère de la Famille
59. Ministère de la Justice

60. Ministère de la Santé et des Services sociaux
61. Ministère de la Sécurité publique
62. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
63. Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations
64. Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
65. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
66. Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
67. Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science
68. Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
69. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
70. Ministère des Finances
71. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
72. Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
73. Ministère des Transports du Québec
74. Ministère du Conseil exécutif
75. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
76. Ministère du Tourisme
77. Ministère du Travail
78. Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François
79. Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel
80. Office de la protection du consommateur
81. Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris
82. Office des personnes handicapées du Québec
83. Office québécois de la langue française
84. Régie de l'assurance maladie du Québec
85. Régie de l'énergie
86. Régie des alcools, des courses et des jeux
87. Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
88. Régie du logement
89. Secrétariat à la condition féminine
90. Secrétariat à la politique linguistique
91. Secrétariat aux affaires autochtones
92. Secrétariat du Conseil du trésor
93. Société de protection des forêts contre les insectes et maladies
94. Sûreté du Québec
95. Tribunal des droits de la personne
96. Tribunal des professions
97. Ville de Saint-Constant
98. Ville de Sainte-Catherine